
COMPTE-RENDU

Projet de Parc naturel et agricole des Jalles : Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain

Réunion Publique

20 septembre 2019 – Bordeaux – Maison du projet des bassins à flots



Contexte

Cette réunion publique dans le cadre de la concertation réglementaire sur le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles, s'est déroulée le 20 septembre 2019 à la Maison du Projet des Bassins à Flots de Bordeaux. Elle est la première réunion publique d'une série de trois. Son objectif était de présenter le projet de parc naturel et agricole métropolitain et les modalités de la phase de concertation préalable. C'était également l'occasion de présenter au grand public les éléments issus de la pré-concertation afin qu'il puisse réagir, questionner et amender le contenu du projet. Les élus de Bordeaux, Le Haillan et Parempuyre ont pu s'exprimer sur les ambitions et objectifs du projet ; la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole a présenté le projet ; Écologie Urbaine & Citoyenne a diffusé le film retraçant les trois temps forts de la pré-concertation ; Iris Conseil a rappelé les étapes et le contenu d'une évaluation environnementale ; un exploitant agricole a livré son témoignage soulignant les craintes et opportunités identifiées pour l'activité agricole par rapport au projet d'OAIM ; la garante de la concertation s'est assurée du bon déroulé de cette réunion publique et de la bonne écoute des remarques de la salle.

INTERVENANTS

| NOM | STRUCTURE |
|--|--|
| Magali FRONZES | Conseillère métropolitaine et Adjointe au Maire de Bordeaux chargée de la nature en ville et des espaces verts |
| Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM | Conseiller métropolitain, Adjoint au Maire de Bordeaux chargé des partenariats avec l'Afrique et de la francophonie et Maire Adjoint du quartier Bordeaux Maritime |
| Andréa KISS | Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire de Le Haillan |
| Béatrice DE FRANÇOIS | Conseillère métropolitaine déléguée au développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts et Maire de Parempuyre |
| Marianne AZARIO | Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public |
| Élise GÉNOT | Chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, direction de la nature |
| Chloé MICHEL | Écologie Urbaine & Citoyenne, en charge de l'accompagnement de la concertation |
| Amélie VAUCHAUSSADE | Iris Conseil, en charge de l'évaluation environnementale |
| Stéphane HUE | Exploitant agricole, château Grattequina |

Propos introductifs

MAGALI FRONZES, Conseillère métropolitaine et Adjointe au Maire de Bordeaux chargée de la Nature en ville et des espaces verts

Je suis ravie de vous accueillir ici au nom du maire de Bordeaux. Merci à toutes et à tous pour votre présence ce soir. Je voulais redire l'intérêt de la ville de Bordeaux pour ce projet du Parc des Jalles puisqu'on peut se demander la raison de la présence de Bordeaux dans ce projet en tant que ville dense. La participation de la ville de Bordeaux dans ce projet montre tout son intérêt de faire partie de ce grand ensemble naturel et agricole d'environ 6000 hectares en continu.

La ville de Bordeaux participe à ce projet par sa situation géographique d'abord, puisqu'on a sur la ville de Bordeaux, l'aboutissement d'une partie du réseau hydraulique du Parc des Jalles avec la Jalle noire ou Jallière.

Participer à ce projet du parc des Jalles donne également du sens aux actions réalisées au Nord de Bordeaux, actions écologiques et de développement agricole. La réserve écologique des Barails inaugurée en Octobre 2018 est l'une de ces actions. Elle regroupe l'ancien Parc de Bordeaux, l'ancien Parc Floral et des prairies humides renaturées et aujourd'hui pâturées et s'étend sur 160 hectares de Nature dont la moitié est inaccessible au public et entièrement dédiée à la biodiversité. Cette réserve fait partie du Parc des Jalles. Une anecdote sur cette réserve située au Nord de Bordeaux donc, en lisière d'urbanisation : on y trouve des loutres. Or, la loutre est un animal qui a besoin d'un grand territoire pour pouvoir vivre. 160 hectares ne suffiraient pas, donc s'il y a des loutres, c'est bien parce que la réserve fait partie de ce plus grand ensemble hydraulique qu'est le Parc des Jalles.

D'autres espaces au Nord de Bordeaux sont aussi à valoriser et font partie de ce projet : les berges de Garonne qui constituent un espace naturel également dont une partie a été aménagée pour le cheminement des piétons, cheminement qui sera certainement poursuivi dans le cadre du Parc des Jalles pour permettre la découverte des espaces ; des parcelles à aménager pour créer un parc agroécologique...

La découverte et l'ouverture au public sont aussi un fondement de ce projet et la ville de Bordeaux aura aussi à aménager des portes d'entrée sur ce territoire et des belvédères, en particulier sur la Garonne.

Tout cela pour rappeler que les actions municipales menées ou à mener s'inscrivent dans ce cadre plus large et notre objectif est de tous aller dans le même sens, écologique et agricole.

Je vous remercie encore et suis désolée de ne pas pouvoir rester ; une autre réunion m'attend aux côtés du Maire de Bordeaux. Je suivrai avec beaucoup d'attention les échanges et discussions de ce soir.

PIERRE DE GAËTAN NJIKAM MOULIOM, Conseiller métropolitain, Adjoint au Maire de Bordeaux chargé des partenariats avec l'Afrique et de la francophonie et Maire Adjoint du quartier Bordeaux Maritime

Mme FRONZES a tout résumé parce qu'elle est habitante de ce quartier qui est un quartier de Bordeaux et un quartier métropolitain par excellence. Je rajouterais deux mots en perspective de ce que l'on essaie de faire dans une logique de proximité avec les habitants. Il faut dire l'importance de la place des citoyens et des acteurs de notre territoire dans la fabrique commune de ce projet.

Un autre mot pour mettre en perspective internationale voire mondiale de notre démarche aujourd'hui. Certes, nous nous préoccupons du Parc des Jalles mais ce faisant, nous nous inscrivons dans la fabrique commune d'un monde et des enjeux plus généraux. Les questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui et auxquelles nous allons essayer de répondre participent d'un mouvement général qui s'observe ici et ailleurs pour le climat.

Tout ce que nous faisons là participe à l'identité du territoire, un territoire du monde qui participe aux enjeux globaux. Bordeaux Maritime et Bordeaux tout court apporteront la contribution nécessaire à la réussite de cette concertation.

Merci pour votre présence.

ANDRÉA KISS, Conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et Maire du Haillan

Merci pour l'accueil ici à Bordeaux. Je suis ici évidemment en tant que Maire d'une commune membre du Parc mais surtout en tant que conseillère métropolitaine en charge des parcs urbains métropolitains.

Pour rappel, ce Parc des Jalles c'est un vieux serpent de mer. Depuis mon élection en 2001, j'en entend parler donc ça avait commencé même avant que j'arrive. Il a fallu 20 ans pour en arriver là il faudra au moins la même durée pour construire ce Parc. C'est un temps long et sans doute que jusqu'à présent les esprits n'étaient pas tout à fait murs il y a encore 20, 15 ou 10 ans et aujourd'hui, justement au titre des préoccupations de la population, nous avons ce souhait de vivre dans un environnement sain, nous avons envie de retrouver la biodiversité, etc. Ce Parc des Jalles s'étend sur 6000 hectares et regroupe maintenant 10 communes, puisque deux nouvelles communes ont rejoint le club des 8 initial (Martignas-sur-Jalle et Saint-Aubin de Médoc). Ensemble, nous avons le souhait de faire quelque chose d'emblématique.

Lors de la première réunion de pré-concertation, j'avais employé l'image de ce territoire en tant que diamant brut. Il a commencé à être taillé par petites touches au gré des projets de valorisation du patrimoine ou du travail sur la vallée maraîchère portés par les acteurs locaux et les communes ; un travail collectif et collaboratif permettra de continuer à tailler ce diamant pour faire briller toutes les facettes de ce territoire.

Le travail collaboratif mené depuis nous a permis d'arriver à cette étape. Donc nous démarrons depuis le 2 septembre cette concertation officielle sachant que la pré-concertation nous a déjà donné plein de matière intéressante pour savoir quels étaient les axes vers lesquels nous souhaitions aller pour la valorisation de ce Parc des Jalles. Il faut tout de même préciser qu'on l'a toujours appelé Parc des Jalles mais le nom n'est pas nécessairement figé ; il est d'ailleurs mis en débat au cours de cette concertation.

Je suis ravie que vous soyez nombreux ce soir, en espérant que cette première réunion sera riche et nous permettra d'avancer collectivement et répondre aux attentes et questions de toutes les parties prenantes (et il y en a beaucoup). Même s'il y a des intérêts parfois différents voire contradictoires, en travaillant collectivement on peut être plus intelligent.

BÉATRICE DE FRANÇOIS, Conseillère métropolitaine déléguée au développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts et Maire de Parempuyre

Je suis ravie d'être accueillie à Bordeaux puisque Bordeaux a toute sa place dans le Parc des Jalles. Je voudrais ajouter que si on parle d'un serpent de mer, c'est aussi pour parler d'un projet qui a toute sa place dans une métropole. Notre belle métropole dispose de ces vastes espaces naturels qui sont des espaces de vie, des espaces de biodiversité, etc. et de ces espaces agricoles avec près d'une centaine d'exploitations agricoles qu'il ne faut pas oublier puisque nous avons besoin des agriculteurs qui ont aussi besoin de nous, surtout en ce moment.

Lorsqu'on dit parc, on imagine un espace fermé à visiter. Ce n'est pas du tout l'esprit du Parc des Jalles que nous vous proposons au cours de cette concertation. C'est plutôt du lien social, c'est plutôt retrouver ce qu'est la Nature, c'est plutôt la valorisation de ce bel espace aux portes d'une métropole.

MARIANNE AZARIO, Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public

Merci de votre présence. Je suis effectivement garant de cette concertation. Alors, j'ai été désignée en juillet par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui est une institution administrative complétement indépendante dont la devise est de donner la parole au public et de la faire entendre. C'est de cela dont il s'agit, d'aller chercher l'expertise du citoyen sur un projet et de travailler collectivement.

Une concertation préalable c'est un dispositif réglementaire qui est prévu au code de l'environnement et qui permet d'associer le citoyen à un processus de décision, lorsque la décision est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Préalable parce qu'elle intervient avant que tout soit figé ; on est avant la phase d'instruction administrative, souvent même avant ou au début des études environnementales, donc le projet peut évoluer et s'enrichir à la lumière de toute la matière déjà produite dans le cadre de toute la pré-concertation menée par la métropole de Bordeaux. Aujourd'hui nous sommes donc dans une phase réglementaire, dont c'est ce soir la première réunion publique.

La concertation a un double objectif : informer et faire participer le public au projet, car encore une fois, c'est votre connaissance du territoire qui peut continuer à enrichir ce projet.

Le garant se met au service du public, du droit du public et ne donne aucun avis sur le fond du projet. Il est indépendant du maître d'ouvrage et de toutes les parties prenantes et est garant du bon déroulement de la participation. Le garant s'assure de la qualité des informations qui sont données (est-ce qu'elles sont en nombre suffisant ? Est-ce qu'elles sont pertinentes ? Est-ce qu'elles sont transparentes ?) et de la qualité des moyens mis à disposition par la métropole pour la concertation (les réunions, la plateforme participative, les événements, les dossiers en mairie, etc.). À l'issue de la concertation, un bilan qui porta un regard sur la qualité du dispositif sera produit et publié sur le site de la métropole et sur le site de la CNDP. Bordeaux Métropole aura deux mois pour indiquer sur son site les mesures qu'elle entend mettre en place pour tirer les enseignements de cette concertation. C'est un moment crucial aux yeux de la Commission puisque que c'est le moment où le maître d'ouvrage expose la manière de prendre en compte ce qui a été produit par la concertation.

La concertation doit se faire en respectant les règles du débat public. Je souhaite que les échanges soient riches et productifs et qu'ils soient conduits dans le respect des principes du débat public, c'est-à-dire, dans un esprit constructif où chacun doit être en capacité d'écouter les arguments de l'autre et en mesure d'argumenter son propos mais aussi dans une égalité de traitement de la parole où chaque parole a le même poids au sein de cette concertation.

Présentation globale du projet

> Présentation

ÉLISE GÉNOT, cheffe de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature

(*cette présentation s'accompagne d'un diaporama disponible en annexe*)

Le site de la participation présente beaucoup de documentation sur le projet. Pour le représenter brièvement, le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain du Parc des Jalles s'étend sur près de 6 000 hectares. Le périmètre a été défini à partir d'espaces naturels déjà identifiés et pour certains déjà protégés. Certains font déjà l'objet de programme d'actions. Pour les présenter depuis l'amont :

- les bords de Jalles de Martignas,
- le site Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines,
- les sites de captage d'eau potable avec le secteur de Thil,
- les forêts du Taillan-Médoc et de Saint-Aubain-de-Médoc,
- le secteur central avec la vallée maraîchère qui est donc un secteur de production et qui fait

déjà l'objet d'un périmètre de protection foncière (PEANP) sur lequel Bordeaux Métropole est animateur du plan d'action pour le compte du département,

- la réserve naturelle nationale des Marais de Bruges qui est un des rares exemples de réserve naturelle nationale sur une métropole millionnaire,
- le lac de Bordeaux,
- la nouvelle réserve écologique des Barails,
- le secteur de gravières pour partie en cours de réhabilitation écologiques,
- le grand secteur de prairies humides et de marais de Bordeaux, Blanquefort et Parempuyre,
- le site Natura 2000 des berges de Garonne.

Il s'agit donc d'un très grand espace de 6000 hectares en continu, principalement composé d'espaces naturels et agricoles que les communes souhaitent valoriser. Cette volonté ancienne, la métropole s'y est inscrite depuis les années 2000, pour cofinancer des actions de valorisation, piloter des études pour structurer cette réflexion intercommunale et alimenter une stratégie intercommunale afin de créer un outil pour porter ce projet de valorisation des espaces naturels et agricoles.

Bordeaux Métropole est déjà animateur territorial (Natura 2000 pour le compte de l'État et du PEANPP pour le compte du département) : par exemple, la collectivité travaille auprès des agriculteurs à avoir des aides européennes pour mettre en place des démarches qui préservent la biodiversité dans leurs exploitations. Le diaporama donne quelques exemples de sites cofinancés ou financés dans le cadre de son rôle d'animateur, via les programmes Natura 2000 et le PEANP (réhabilitation du parc de Majolan et de la Vacherie à Blanquefort, sentiers de découverte au Haillan, à St-Médard-en-Jalles et à Parempuyre, acquisition et réhabilitation écologique à Parempuyre, installation de passage à faune sur la voirie, etc.)

Mais jusqu'à présent Bordeaux Métropole n'a pas de compétence pour porter des actions de valorisation des espaces naturels et agricoles en maîtrise d'ouvrage directe. Cela rend modeste ce qui peut être fait. C'est pour cela que la métropole réfléchit pour trouver un outil adéquat pour porter ce projet de parc naturel et agricole métropolitain. Notre inspiration, ce sont les parcs naturels régionaux qui sont des outils basés sur un projet de territoire et un programme d'actions et qui mettent au centre de leur projet la valorisation des espaces naturels et de l'activité agricole. D'où ce projet de Parc Métropolitain qui vise principalement à porter une vision globale, garantir une identité cohérente et coordonner les actions des acteurs privés et publics qui concourraient à cette vision commune.

C'est pourquoi les élus ont choisi d'utiliser l'outil de l'OAIM parmi d'autres (la SEM, le groupement d'intérêt public, etc.). Cette opération aura pour but d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole, d'instaurer une gouvernance intercommunale et de mobiliser les moyens métropolitains (humains, techniques, financiers...). D'un point de vue financier et pour être tout à fait transparent, à ce jour, Bordeaux Métropole mobilise à peu près 1 million d'euros par an pour ce projet ; dans le cadre de ce projet, la métropole envisage d'augmenter ce budget de 500 000 euros par an pour continuer les actions en cofinancement et financer les actions en maîtrise d'ouvrage directe. Le budget n'est donc pas excessif comme l'a dit Andréa Kiss, c'est un projet qui ne va pas aller vite, qui va mobiliser beaucoup d'acteurs, avec un programme d'actions qui a vocation à se déployer sur le long terme. Le Parc des Jalles c'est une opportunité de valorisation.

En termes de procédure environnementale, une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'une superficie supérieure à 10 hectares implique la réalisation d'une évaluation environnementale globale soumise à l'Autorité environnementale (aux services de l'État) qui vise à mesurer les impacts de ce projet.

AMÉLIE VAUCHAUSSADE, Iris Conseil, chargé de l'évaluation environnementale

Bordeaux Métropole a fait appel à un prestataire, Iris Conseil, pour réaliser cette évaluation environnementale du projet du Parc des Jalles. L'évaluation environnementale a pour objectif

d'évaluer tous les impacts du programme d'action du projet sur l'environnement à l'état initial.

Au début on va réaliser l'état initial de l'environnement qui correspond au point 0 avant que le projet soit mis en place. Donc ça correspond à regarder les périmètres existants, la biodiversité présente sur le territoire, le milieu naturel, le milieu humain (économie, agriculture, cadre de vie des habitants, la qualité de l'air, etc.), les milieux physiques (hydraulique ou pédologie par exemple), etc. afin de mettre en lumière les enjeux en présence sur le territoire avant que le projet soit mis en place.

Ensuite au regard du programme d'action, on va pouvoir évaluer les effets (notamment les incidences négatives) du projet sur l'environnement, faire des préconisations sur les mesures de réduction de ces incidences, d'évitement ou de compensation à mettre en œuvre et mettre en place des mesures de suivi de ces mesures. On va également vérifier que le programme d'action est compatible avec les plans, schémas et programmes en vigueur sur le territoire.

ÉLISE GÉNOT, chef de projet Parc des Jalles, Bordeaux Métropole, Direction de la Nature

En termes de calendrier, le diaporama rappelle le déroulé du projet.

Les études ont commencé à partir de janvier 2019 afin de structurer les outils nécessaires pour avancer dans cette optique de création de l'OAIM, puis d'avril à juin 2019, une première phase de pré-concertation a été ouverte pour co-construire le programme d'action avec les acteurs et les habitants.

Il faut savoir que les décisions de Bordeaux Métropole se font sous forme de délibération. Ces délibérations représentent donc des étapes clés dans la vie du projet : en juillet 2019, la délibération a permis d'ouvrir la concertation préalable. En décembre, une délibération permettra de poser ce qui est retenu de la concertation dans la définition formelle du cadre de cette OAIM pour en janvier, déposer le projet accompagné de son évaluation environnementale auprès des services de l'État (qui prendront 2 mois pour rendre leur avis).

Ensuite une dernière séquence de participation aura lieu au printemps 2020, l'enquête publique, permettra ensuite de donner lieu à la création effective de l'outil qu'est l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'ici la fin 2020, après une dernière validation du programme d'action. Le début de la mise en œuvre des actions pourra se faire au début de 2021.

(diffusion du film bilan de la pré-concertation)

On a beaucoup travaillé pour mettre en forme ce qui a été fait avant l'été. Donc vous avez vu dans la vidéo que l'on avait travaillé autour de trois axes : territoire productif, territoire écologique et territoire vivant. En partant de cela, la concertation et autres ateliers spécifiques ont fait ressortir un quatrième axe majeur qui n'était pas suffisamment visible dans la première approche. On a donc aujourd'hui ajouté un quatrième axe autour de l'eau.

Le programme d'action se présente aujourd'hui sous forme d'un tableau qui n'est pas très digeste à présenter de la sorte. Il reprend, des enjeux, des objectifs et des actions. Pour revenir rapidement sur son contenu et illustrer les types d'actions qui ont commencé à être envisagées :

> Axe 1 : Le Parc des Jalles, un territoire d'eau. Placer l'eau au cœur du projet de territoire.

Nous avons défini des sujets autour de la préservation de l'eau sous toutes ses formes et la fonctionnalité des milieux naturels liés à l'eau (zones humides, marais, etc.). Ce n'est pas uniquement l'eau de la rivière mais aussi l'eau qui est sous nos pieds, les nappes, dans les zones humides, dans les marais, etc. Il y a aussi la volonté de révéler l'eau comme un élément identitaire du territoire. Il s'agit de la rendre plus accessible, qu'elle soit plus concrète pour les habitants. Il

s'agit aussi de développer des activités économiques précisément grâce à l'eau. Le sujet renvoie également à la volonté de concilier activités humaines et zones inondables. Pour cela, il s'agit d'insister sur les services que la nature rend à l'homme (les zones humides c'est aussi un moyen de réguler le risque inondation par exemple).

Pour illustrer quelques actions : assurer une gestion hydraulique coordonnée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant en s'appuyant sur la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole, restaurer la continuité écologique de certains cours d'eau (parfois des ouvrages bloquent le passage de certaines espèces), réaliser des aménagements qui donnent accès aux bords de cours d'eau pour rendre l'eau plus concrètes (exemple des bords de la Saône avec des cheminements qui s'intègrent dans le paysage).

> Axe 2 : Le Parc des Jalles, un territoire productif. Cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement.

Pour cet axe, il y a un gros sujet, qui serait presque un axe à part entière sur le maintien et la valorisation de l'activité agricole dans sa diversité. C'est un enjeu majeur. Cela étant, il n'y a pas que l'activité agricole : il y a aussi des activités d'extraction, des activités portuaires, etc. qu'il convient également de valoriser et d'intégrer dans ce deuxième axe. En frange du Parc des Jalles, on trouve également des zones économiques et d'activité autour du parc et sur lesquelles on pense que l'espace naturel peut rayonner sur ces espaces pour l'instant très artificialisé ; il s'agirait de diffuser un peu cette nature dans les espaces urbains et économiques et de créer des passerelles. Il y a également la volonté de faire émerger des nouvelles activités en lien avec la qualité environnementale du territoire et de développer l'écotourisme responsable (axe intéressant à côté d'une grande métropole en complément des activités agricoles et industrielles).

Pour illustrer quelques actions : réaliser des équipements mutualisés pour les agriculteurs (exemple d'un distributeur de légumes), proposer une signalétique harmonisée pour favoriser la vente directe sur les exploitations, proposer des parcours de sensibilisation à l'agriculture pour mieux faire connaître les activités.

> Axe 3 : Le Parc des Jalles, un territoire écologique. Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global.

Comme nous l'avons dit, le territoire a été dessiné autour d'espaces naturels déjà en partie préservés par des périmètres de protection écologiques. L'idée n'est pas d'amener des activités au péril de la biodiversité. L'enjeu principale est bien de conserver la qualité et de la diversité des milieux naturels. C'est un objectif prioritaire. Il ne faut pas augmenter les pressions. Il s'agit ensuite aussi d'encadrer la pression foncière et d'usages sur les milieux naturels (ne pas ouvrir les espaces sensibles au public par exemple) et de sensibiliser sur l'état et le rôle de la biodiversité choses.

Pour illustrer quelques actions : suivre l'état des milieux naturels en s'inscrivant dans la continuité de la stratégie Biodiver'Cité de la métropole, sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité via des équipements ludiques par exemple ou des programmes de sorties nature.

> Axe 4 : Un territoire vivant. Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce.

C'est un axe conséquent de ce projet, car il y a tout un tas d'activités et d'acteurs qui habitent et travaillent sur ce territoire. Donc on propose un axe sur la gouvernance coordonnée et concertée dans l'objectif d'assurer un dialogue entre les parties prenantes et une implication des acteurs

dans la vie du projet. Il y a un autre sujet autour de l'identité du territoire à révéler : les communes ont déjà fait plein de choses à ce sujet, il s'agit maintenant de centraliser et d'aller dans la même direction. On retrouve aussi un objectif autour de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager qui est un peu le cœur du sujet, un axe pour garantir le respect mutuel des acteurs et usagers et enfin un objectif de sensibilisation autour des enjeux écologiques et agricoles.

Pour illustrer quelques actions : mettre en place une signalétique autour du respect mutuel des différents usages (partager la chaussée entre voiture et véhicules agricoles, information pour les promeneurs, etc.), valoriser les initiatives existantes, développer des activités pédagogiques.

Pour revenir rapidement sur la concertation préalable qui dure 7 semaines et sur le dispositif mis en place, il y a des dossiers de concertation et des registres dans les 10 mairies et au pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, un dossier numérique en ligne dans lequel je vous invite vivement à aller y déposer vos avis (attention il y a deux pages : une sur la pré-concertation volontaire, une sur la concertation préalable actuelle. Il faut aller sur le deuxième puisque la page sur la concertation volontaire a été clôturée et ne sert plus qu'à informer de ce qui s'est fait), la présence de Bordeaux Métropole lors des forums des Associations, la tenue de trois réunions publiques (dont celle-ci est la première), un envoi de courrier aux 1 500 propriétaires et un questionnaire en ligne.

On attend de la concertation préalable plusieurs choses : informer et communiquer sur le projet pour toucher un large public, enrichir le projet de nouvelles propositions, consolider le projet de programme d'actions en poursuivant les échanges avec les communes et les partenaires et mettre en débat la question du nom du futur « Parc » pour que le nom choisi fasse sens pour le plus grand nombre.

> Échanges

INTERVENTION 1

Intervenant 1 : bonjour, j'ai reçu un courrier où on me dit qu'il va y avoir un projet avec des aménagements. Ce projet a l'air d'être très bien mais quand on parle d'aménagements, ça implique un acte d'achat ou de location. Du coup, que va-t-il se passer ? On ne va pas venir chez moi pour aménager mon terrain sur réception d'un simple courrier ?

Andréa Kiss : la priorité est de faire des aménagements sur les espaces qui sont déjà publics, qui appartiennent à la collectivité. Le cas échéant, si l'on a besoin de travailler sur des propriétés privées, on entrera en contact et en discussion avec les propriétaires mais on n'ira pas sans autorisation. On ne fera rien contre le gré des propriétaires.

Intervenant 1 : d'accord, car je suis pour la protection de la nature mais le terme d'aménagement me fait un peu peur. Quels vont être les aménagements ? Aussi, sur ce courrier, il y a une phrase disant « vous pouvez proposer votre idée pour le nom de ce parc ». Cela ne veut-il pas dire que le projet est déjà bouclé ?

Andréa Kiss : la loi française est très précise sur le droit de propriété. Si un jour, dans le cadre de l'OAIM, il y avait quelque chose qui concernait des propriétés privées, on irait voir les propriétaires pour les mettre dans la boucle. Et ne vous inquiétez pas, on ne fera pas contre les gens, mais avec les gens. Et il faut que les gens s'expriment sur ce qu'ils veulent ou non pour pouvoir être entendus.

De plus, la durée du projet, son envergure, est intimement liée aux règles juridiques qui s'y appliquent. C'est-à-dire que plus le projet sera long, plus les procédures d'encadrement et de

concertation ont importantes. Cela permet d'offrir le temps nécessaire aux parties prenantes de s'exprimer et d'être écoutées afin de respecter leurs attentes.

INTERVENTION 2

Intervenant 2 : je suis propriétaire d'un moulin sur la Jalle et je suis quand même un peu déçu. Il y a eu des travaux de gaz menés par la Métropole et maintenant je me retrouve avec une rivière qui est au minimum du minimum. Il n'y a plus d'eau. Je me demandais comment vous aviez géré le gazon du tramway ? Je pense qu'il y a une source qui a été puisée en même temps que les travaux pour arroser le gazon et qu'en échange on reverse les saletés des eaux usées dans la Jalle. J'ai des photos. Donc je ne comprends pas ; on veut préserver la nature et la biodiversité et en parallèle on fait ce genre d'actions. Et dans le même temps, on vient m'imposer de réaliser une rampe à poisson pour permettre le passage des poissons et ne pas couper la continuité écologique qui va coûter 80 000 €, alors qu'on pollue.

Andréa Kiss : concernant la première partie de la question, les travaux du tramway ne concernent pas la Direction de la Nature et le tramway n'est pas un aménagement qui est lié au Parc des Jalles. Cependant, on va le noter et faire remonter ce retour à nos collègues concernés.

Intervenant 2 : autre chose, j'ai mis des poteaux de bois dans la Jalle et la police est venue avec un mandat de perquisition pour m'interdire de faire ça, parce que le SIJALAG m'avait dénoncé pour ça. Mais par contre pour les travaux fait de cette manière, personne ne dénonce.

Marianne Azario : pour reformuler et m'assurer de comprendre c'est qu'une partie de la question n'est pas dans l'objet de la concertation. En revanche, vous soulignez un problème dans la gestion et l'entretien des Jalles. La question qui peut être posée à la métropole c'est : est-ce que ce constat-là rejoint le projet et va-t-il être pris en compte dans le cadre du programme d'actions, sur la thématique eau ?

M. Deluche : élu de Blanquefort et ancien président du SIJALAG, je rappelle que le SIJALAG a été dissout le 31 décembre 2016 car la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre l'Inondation (GEMAPI) a été transférée à la Métropole. Ici, on est en train de mélanger deux sujets. On mélange le Parc des Jalles et une problématique qu'il ne faut pas négliger et qu'il faut faire remonter aux gens qui construisent le tramway sur la gestion de l'eau. Mais ce sujet ne fait pas partie de la concertation de ce soir et c'est une compétence qui est maintenant métropolitaine.

INTERVENTION 3

Intervenant 3 : j'ai une question pour la métropole, sur les 6 000 hectares du parc, quelle est la répartition des propriétés privées et publiques ?

Élise Génot : on est à 60 % de terrains privés et 40 % publics.

INTERVENTION 4

Intervenant 4 : est-ce que le port de Bordeaux est impliqué dans ce projet dans la mesure où il représente un important acteur économique et important propriétaire foncier ?

Élise Génot : Je les ai justement rencontré hier au cours d'une réunion de travail. Ils n'ont pas pu se mobiliser lors de la pré-concertation mais il s'agit effectivement d'un acteur à mettre autour de la table dans la mesure où il s'agit d'un important propriétaire foncier. En tout cas, ils se sentent très concernés par le projet et souhaitent s'inscrire dans la dynamique. Ils sont en train justement de travailler leur politique développement durable qui s'inscrit complètement dans cette

dynamique. Ils souhaitent pouvoir utiliser leur foncier pour la biodiversité, la valorisation agricole, la valorisation des berges en s'inscrivant dans la coulée verte de Bordeaux Métropole par exemple, ils ont aussi un axe sur la compensation écologique. Il y a des passerelles qui existent déjà avec la métropole mais c'est un acteur qui va s'inscrire dans le programme d'actions et qui va apporter sa contribution dans la concertation préalable.

Personne dans la salle : je confirme la volonté de s'inscrire dans le projet. On a la chance d'avoir un nouveau directeur qui développe une vraie stratégie dans la contribution à l'aménagement urbain, l'aménagement des espaces libres, etc. Donc ce changement de direction du port va dans le sens d'une intégration du port dans le projet du Parc des Jalles.

INTERVENTION 5

Intervenant 5 : il y a trois sources d'intérêt dans ce projet : faire bien vivre les gens, mieux, grâce au développement de la vie locale. Ensuite, la Direction de la Nature l'a rappelé, c'est la préservation de l'activité agricole, car il y a encore des projets qui sont porteurs d'avenir. Et enfin, ce sont des partenariats avec les communes, avec les propriétaires, etc. qui peuvent se formaliser dans une charte que chacun est amené à respecter plus ou moins. Il y a cependant une chose qui peut être dangereuse au regard des aménagements prévus : il faut faire attention parce que la Jalle s'inscrit dans un bassin hydraulique étendu, celui de la Garonne. En effet, il faut faire attention aux décharges qui pourraient se créer à cause des travaux d'aménagement et qui s'égoutteraient dans les nappes en les polluant ou même à l'assèchement des ressources en eau (à cause des projets). Ça mérite des études sérieuses.

Intervenant 1 : c'est effectivement important de protéger, c'est même la priorité. À 10 ans j'ai fait un trou dans un bois, il y a de l'eau qui est venu, j'ai péché dedans mais il n'y avait pas de poisson. Cinq ans après je suis revenu, j'ai péché et il y avait un poisson. C'est un oiseau, qui est venu se reposer dans mon trou d'eau et qui a amené ça. Il n'avait pas eu besoin de l'homme ni de ses aménagements. Je pense que ça, c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour commencer. Quand je vous vois marquer aménagements, ça fait peur. Je comprends que le monsieur ne soit pas content avec l'aménagement du tram : la Jalle, elle est alimentée par des vannes souterraines et aujourd'hui on constate l'assèchement du moulin. Il faut faire attention à la ressource en eau !

Marianne Azario : pour répondre à deux questions qui ont été posées et dont il faut compléter les réponses. La première question était : au fond, si on demande de réagir au nom c'est que le projet est déjà fait ? Est-ce que le défaut d'entretien des Jalles entre dans le cadre du parc des Jalles ?

Intervenant 2 : attention, il ne va plus y avoir d'eau et encore moins de bonne qualité si la métropole ne remplit pas son rôle.

Andréa Kiss : un des axes prioritaires du projet, c'est justement la gestion de l'eau. On sait que c'est une ressource rare qui se raréfie, cette année en est un bon exemple, qui présente des difficultés. On sait aussi que la Jalle est sujette à des pollutions diverses. Donc, oui, la préservation de la ressource et la préservation dans une bonne qualité de la ressource fera partie des missions du Parc des Jalles. Je voulais aussi ajouter là-dessus que l'idée de ce projet, c'est d'agir avec une grande sobriété. Sobriété financière d'abord, puisque vous l'avez-vous, on ne mobilise pas un énorme budget : il y avait déjà des sommes importantes qui étaient allouées à ce territoire (1 million d'euros) dans le cadre des contrats de co-développement et qui ont permis de faire émerger beaucoup de projets déjà. La volonté c'était de n'ajouter que 50% de cette somme pour rester dans une sobriété financière. Ensuite, la sobriété se trouvera aussi dans les aménagements : il faut faire des choses fonctionnelles, qui s'insèrent bien dans l'espace tel qu'il existe. Ce qu'on retrouvera ici, sur les berges de Garonne, ne sera pas la même chose ailleurs, à Bruges, à Martignas, etc. On a un parc mais ce n'est pas une entité homogène et on sera attentif à respecter cela. Il faudra qu'on soit pragmatique ; c'est du bon sens aussi, il faut être cohérent entre le

message que l'on véhicule et ce qui est fait sur le terrain. On entend les incohérences soulevées ce soir et c'est important d'en faire part pour qu'on puisse corriger nos bêtises. Ce sont aussi ces incohérences que le parc peut contribuer à corriger.

Un projet de territoire qui concerne les acteurs locaux

> Présentation – témoignage sur l'opportunité de créer le Parc des Jalles et les craintes et points de vigilance pour les exploitants agricoles

STÉPHANE HUE, exploitant agricole, château de Grattequina

Le parc des Jalles c'est un projet que je ne comprends pas complètement mais c'est normal, c'est un projet. J'ai des inquiétudes en tant qu'agriculteur qui ont déjà dû être évoquées mais j'ai accepté de témoigner pour me positionner en tant qu'acteur plutôt que de le subir.

C'est important le pragmatisme dont parle Andréa Kiss ; ce que je crains c'est que les gens de la ville, ou certaines personnes de la ville, imaginent une forme d'agriculture et simplement une forme et viennent imposer leurs modèles agricoles à la mode avec leurs nouvelles techniques. Tous les 5 ans j'ai l'impression qu'on réinvente une agriculture. Il faut respecter la diversité des techniques ; l'agriculture est une pratique ancestrale qu'il faut respecter dans sa diversité, diversité induite par les différents territoires, les différentes situations géographiques, les différents héritages, les différents climats, etc.

Je crains également, que le parc soit un nouveau calque. Je ne pense pas que la volonté soit de contraindre davantage les agriculteurs. Il existe déjà des contraintes (PPRI, réserve, etc.). Je ne pourrai pas m'agrandir à cause de ces contraintes donc il faut que je pérennise mon activité autrement. J'espère que le Parc des Jalles ne sera pas une nouvelle contrainte et au contraire pourra aider les agriculteurs à pérenniser leur activité.

Continuité écologique, j'entends, mais on est sur un ancien marais avec de la terre argileuse, c'est de la terre et non de la tourbe. Ce que je veux dire c'est que les anciens ont curé les fossés à la main pour assainir les marais. En effet, on parle de palus, paludisme, moustiques : ce sont des terres qui ont été assainies. Les fossés ont été creusés pour vider les marais l'hiver, mais à l'inverse l'été, il faut maintenir de l'eau dans les Jalles, pour garder un sol gonflé. Du coup les continuités écologiques n'existent plus et pourtant il faut bien préserver l'eau.

Ensuite, je soulève une crainte sur les nuisibles (ragondins, sangliers, etc.). Il y a des zones qui sont des garde-mangers pour ces invasifs.

Aussi, on est propriétaires du foncier, on l'exploite, on en prend soin, etc. Et en même temps on nous parle de compensation : je comprends que Bordeaux Métropole achète des terres pour compenser le développement de la métropole mais il ne faut pas que ce soit sur notre foncier à nous.

Pour résumer, je crains que ce parc soit un nouveau calque avec des règles plus strictes, de nouvelles contraintes, etc. J'aurai tendance à modérer les règles mais à les appliquer réellement. Les agriculteurs font partie du milieu naturel ; il faut tenir compte de ça et nous préserver aussi. Je ne souhaite pas être une marionnette subventionnée pour faire de l'agriculture que certains gens de la ville attendent. Mais cependant je veux bien travailler et discuter. Peut-être que le parc pourrait permettre spécifiquement pour les agriculteurs, de faire un établissement recevant du public pour qu'ils puissent vendre leur production. Moi je suis producteur et non commerçant, je

souhaite pérenniser mon activité agricole, je suis très attaché à mes terres. Je souhaite que vous nous permettiez de pérenniser nos entreprises économiques agricoles mais avec le moins de subventions possible.

BÉATRICE DE FRANÇOIS, Conseillère métropolitaine déléguée au développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts et Maire de Parempuyre

Vos interrogations sont bien légitimes, je les comprends bien. Nous travaillons avec la Direction de la Nature depuis 2010 à pérenniser les exploitations agricoles et ce n'est pas simple. La première difficulté, c'est que l'on est en lisière de zones urbaines et que beaucoup d'agriculteurs, au sens très large, sont partis à la retraite et ont souhaité vendre au prix du terrain constructible, ce qui n'est pas très stratégique.

Pourquoi développer l'agriculture sur la métropole ? On a constaté avec la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'époque qu'on avait une journée d'autosuffisance alimentaire. Aujourd'hui, grâce à l'accompagnement mis en place, on améliore la production locale. On ne veut pas vous imposer des types de cultures et d'agricultures, car le but quand on parle d'autosuffisance alimentaire est justement d'avoir le choix. De plus, on sait que toutes les cultures ne sont pas possibles partout.

Concernant les zones inondables et ce que vous pouvez y faire, ce n'est pas la métropole qui décide mais les services de l'État, à travers le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). La Direction de la Nature discute avec les services de l'État pour que les agriculteurs puissent avoir des points d'abris sur les parcelles exploitées, des bâtiments transparents à l'eau, etc. Nous cherchons également à permettre la construction pour développer l'offre en habitat saisonnier.

Concernant la vente sur place, cela existe déjà aussi et notamment sur les terrains en maraîchage. Cela n'est pas facile non plus parce que la vente est réglementée. Pour les nuisibles, nous avons des partenariats avec l'associations des piégeurs agréés et avec la Fédération de la chasse.

Je pense que nous pouvons organiser une réunion à la Direction de la Nature et rediscuter un peu plus en détails du sujet spécifique de l'agriculture.

> Échanges

INTERVENTION 1

Marianne Azario : La rencontre pourra se faire avec monsieur et les autres agriculteurs du territoire qui doivent certainement avoir d'autres types de problématiques aussi.

Stéphane Hue : ou avec des représentants. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de réunions et que nous n'avons pas toujours le temps de s'y rendre avec notre travail.

Personne dans la salle : oui justement, l'emplacement de la réunion de ce soir, un vendredi soir en plein centre de Bordeaux, ce n'est pas évident.

Marianne Azario : c'est la garante qui a souhaité qu'il y ait une réunion sur Bordeaux. Le but d'une concertation c'est qu'il y ait un public très large et une diversité des points de vue, source de richesse. C'est d'autant plus important qu'ici est question des usages qui peuvent concerter directement les urbains.

Béatrice de François : vous voulez vivre de votre agriculture, et bien aujourd'hui le poids de l'agriculture est supérieur à celui de l'industrie automobile. Donc vous faites partie de l'économie de notre Métropole.

M. Deluche : juste une remarque par rapport à ce qu'a dit M. Hue tout à l'heure, à la première pré-concertation, il y avait beaucoup des viticulteurs. Je pense qu'il faut continuer à les associer parce que maintenant nous avons de nouveaux éléments complémentaires.

INTERVENTION 2

Habitant de Bordeaux Maritime : la ville de Saragosse, qui est un peu plus avancée en termes de réchauffement, a créé des fermes citadines (avec des boisements, des agriculteurs, etc.) : c'est ouvert avec un circuit pédagogique, et l'activité agricole permet de fournir les écoles, les hôpitaux, etc. Ils ont créé un cercle vertueux. Ça s'est fait sur le long terme (30 ans) mais il faut penser aux générations futures.

Andréa Kiss : c'est vrai, que lors de la pré-concertation avant l'été, nous avons fait venir le Parc Naturel du Vexin pour une présentation. L'idée était d'aller voir des choses inspirantes ailleurs. Il ne faut pas tout réinventer. Typiquement l'exemple que vous citez, ça peut être une source d'inspiration : il ne s'agit pas de calquer mais peut-être que par certains aspects, on peut s'en inspirer pour créer nos propres expériences.

Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM : Monsieur ne fait pas référence au sujet de l'agriculture urbaine par hasard, parce que nous avons engagé des réflexions fortes dans le cadre du projet de la Jallière sur le sujet avec la proposition du Maire de Bordeaux d'y développer une ferme urbaine.

INTERVENTION 3

Agriculteur : vous parlez des maraîchers mais les maraîchers ont besoin de vivre. Or actuellement ils sont tous dans le rouge. Moi je suis maraîcher et j'aimerais que vous veniez voir ce qui se passe. Tout à l'heure vous parliez de mettre l'eau chez les maraîchers, moi j'ai un forage, je n'ai pas le tout-à-l'égout ni rien, mais ça n'a pas grand-chose à voir. J'aimerais savoir, comment vous allez réimplanter des maraîchers sur des sols pollués ? Qu'on fasse des aménagements au bord des Jalles mais réfléchissez bien au reste aussi.

Personne dans la salle : aussi sur le permis de construire de l'usine à Eysines, il est marqué que l'eau part dans la Jalle et après, vous allez dire aux maraîchers d'arroser ave l'eau de la Jalle. Ce n'est pas très écologique tout ça.

Béatrice de François : pour essayer de répondre, la zone je la connais parfaitement. Effectivement, il y a le problème de la dieldrine que l'on vient de découvrir car on ne savait pas la détecter avant scientifiquement. Avec les avancées scientifiques on découvre des choses dans les sols. Peut-être qu'effectivement à certains endroits il ne faut pas produire de cucurbitacées mais peut-être que d'autres choses sont faisables, qu'on peut plutôt faire de la permaculture à ces endroits-là. Les espèces les plus sensibles à ces polluants ce sont effectivement les cucurbitacées. Concernant l'eau, on parlait tout à l'heure des saisonniers et autres, il faut aussi pour la zone maraîchère de Bruges et d'Eysines permettre des implantations différentes notamment pour pouvoir laver les légumes. On a travaillé aussi pour amener l'eau potable pour laver les légumes car les directives européennes exigent des légumes lavés à l'eau potable pour la vente directe. On a fait toutes ces améliorations avec une enveloppe financière non négligeable (700 000 €).

INTERVENTION 4

Personne dans la salle : j'aimerais m'installer en tant que maraîcher à Eysines et si les sols sont pollués comme on le dit et que l'eau de la Jalle est polluée aussi, ça me paraît difficile et pas viable.

Élise Génot : la pollution des sols de la vallée maraîchère nous préoccupe beaucoup. On a intégré cela au programme d'action du PEANP, puisque ce problème de pollution a été découvert après la validation du programme d'action. De plus Bordeaux-Métropole s'investit dans la recherche-action : il y a un doctorant, financé par la métropole, qui travaille sur cette question sous un partenariat de recherche-action, avec les agriculteurs qui le souhaitent. L'objectif est de trouver des solutions et non être dans la théorie. On souhaite conserver cette ceinture maraîchère donc on cherche des solutions pour continuer l'activité (soit en changeant les cultures vers des cultures

insensibles à ces polluants soit en modifiant les sols en ajoutant du charbon par exemple). En tout cas la volonté de Bordeaux Métropole est bien de conserver les terres agricoles et de trouver des solutions.

Andréa Kiss : il y a des endroits pollués, beaucoup plus touchés que d'autres, et d'autres absolument pas. Je me rappelle une réunion à la préfecture où on avait dit que justement, plutôt que de subir, on souhaitait être un territoire proactif, un territoire pilote pour sortir ces polluants des sols et trouver des solutions pour assainir les sols. Comme l'a dit Élise Génot, nous sommes engagés sur ce sujet.

Le mot de la fin

MARIANNE AZARIO, garante de la concertation

Pour faire une synthèse rapide, ont été abordées les thématiques de l'eau et de l'agriculture. Le témoignage était très intéressant car il permet de poser et d'informer le public sur les craintes qui pèsent sur le projet et en même temps les opportunités pour les agriculteurs.

Il y avait beaucoup de jeunes c'était bien, peut-être des gens de Bordeaux. Si je peux me permettre, je regrette qu'il n'y ait pas eu plus de questionnements de leur part envers la métropole sur ce projet-là, qui va quand même plus loin que la dimension d'un territoire productif.

En tout cas, je note que les échanges ont été constructifs. J'invite chacun à continuer à consulter et contribuer à la concertation. Je note le défaut de la plateforme qui va être corrigé très vite. En tout cas, ne vous découragez pas, vous avez tout à fait la possibilité d'écrire au garant qui a une adresse mail disponible sur tous les documents de la concertation, pour apporter une contribution.

Marianne.azario@garant-cndp.fr

Andréa Kiss : pour compléter ce que dit Madame Azario, vous avez aussi en mairie les registres que vous pouvez consulter et compléter. Et juste pour terminer et pour répondre à M. Hue, l'OAIM c'est un outil extrêmement souple, qui a été choisi avec la volonté de ne pas recréer d'usine à gaz. Merci à tous d'être venus et d'avoir participé.